

Inscription au préscolaire 4 ans | Année scolaire 2026-2027

Le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH) a adopté les critères d'inscription pour l'année scolaire 2026-2027.

Comme le nombre de groupes est limité par le ministère de l'Éducation, nous pourrions devoir donner priorité à certains enfants ou refuser des inscriptions.

Voici les points importants de la [politique 219 - Admission et inscription des élèves jeunes en formation générale dans les établissements du CSSSH](#) en cas de surplus d'élèves :

Formation des groupes

- Les groupes seront formés le **31 mars**.

Priorité d'inscription

En cas de surplus, les inscriptions seront acceptées dans cet ordre :

1. Élèves avec besoins particuliers, référencés par nos partenaires.
2. Élèves habitant le secteur.
3. Élèves qui n'ont pas fréquenté un service éducatif reconnu par l'État (CPE ou milieu familial associé à un CPE) durant l'hiver avant la rentrée.
4. Élèves ayant un frère ou une sœur déjà à l'école.
5. Élèves venant d'un secteur où le préscolaire 4 ans n'est pas offert.
6. Selon l'ordre d'inscription.

Transport scolaire

- Le transport scolaire est assuré pour l'adresse donnée lors de l'inscription.
- Si vous déménagez, l'inscription pourra être transférée à la nouvelle école de secteur, selon les places disponibles.
- Si votre enfant reste à l'école d'origine, le transport sera étudié, mais il n'est pas garanti.

Pour plus d'informations, contactez la direction de l'école où vous inscrirez votre enfant.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous assurons notre collaboration pour limiter les inconvénients en cas de surplus d'élèves.



Marie-Lise Rainville

Coordonnatrice au Secteur de l'organisation scolaire